

Image not found or type unknown



Diminution pension alimentaire

Par **thanksgiving**, le **22/07/2013** à **17:28**

Bonjour,

La pension alimentaire que perçoit mon ex-femme était d'un montant de 500€. Un de mes enfants devenu majeure celle ci a été révisée à 250€ depuis le 18 Aout 2012.

Cette pension est saisie directement sur salaire.

J'ai effectué la demande de révision à l'huissier en charge du dossier en juin 2013. Peut-il avoir des arrérages en sachant qu'elle perçoit toujours 500€.

Cordialement